

DEPARTEMENT DE L'AIN =o0o= <u>Nombre de membres</u> Afférents au Conseil Municipal 19 En exercice 19 Prenant part à la délibération 12 <u>Date de la convocation</u> 09/04/2024 <u>Date d'affichage</u> 09/04/2024 Del 20240415-1	EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHALAMONT <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Séance du 15 avril 2024 </div> L'an deux mille vingt-quatre et le 15 avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire Présents : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Didier CORMORECHE, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Stéphane MERIEUX, Sandrine RUETTE Séverine MENAND, Florence CHAMBARD, Sébastien JACQUET, Valentin TISSOT. Absents excusés : Claude AMASSE, Sonia DEBIAS-SAID, Lorène GUILLET, Rachel SOCCOL. Absents : Claire PICARD-LEROUX, Maud COMBIER, Edwige GUEYNARD Madame Séverine MENAND a été élue secrétaire de la séance.
--	---

**1_REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET SFIL A TAUX FIXE
D'UN MONTANT TOTAL DE 832 850 € AUPRES DE LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE
TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour le financement des travaux sur le réseau d'assainissement, il est nécessaire de recourir à un prêt bancaire

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 832 850 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : SFIL à taux fixe Montant : 832 850 euros Durée de la phase de préfinancement : 3 mois Durée d'amortissement : 35 ans Périodicité des échéances : Trimestrielle Taux d'intérêt annuel fixe : 3.50 % <div style="background-color: yellow; padding: 5px;"> <i>Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 7.09 % est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.</i> </div> Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle Amortissement : Prioritaire (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, approuve le financement proposé.

2_MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Suite à l'agrandissement du groupe scolaire, il s'avère nécessaire de renforcer le temps de nettoyage des locaux. L'adjoint technique affecté à l'entretien du groupe scolaire étant déjà à temps complet, nous proposons à l'agent technique affecté aux locaux de la mairie des heures complémentaires à son contrat actuel. De ce fait, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent technique affecté à l'entretien des locaux de la mairie de 14/35^{ème} en un 19/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la transformation d'un poste du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet de 14/35^{ème} en un poste à 19/35^{ème}
- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{er} MAI 2024		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Service Administratif		
Secrétaire de mairie ou Directeur Général des Services	1	Adjoint administratif 1 ^o cl. et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie, et/ou des attachés
Agent d'accueil à l'état civil	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs
Comptabilité-Ressources humaines	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs, et/ou des rédacteurs
Urbanisme-Accueil – gestion de l'eau	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs,
Service Technique		
Agents techniques polyvalents	7	Cadre d'emplois des Adjoints techniques (dont 8h d'ASVP)
Entretien des locaux	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
<u>Fonctions d'ATSEM</u>	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Service médico-social		
ATSEM	3	Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Technique		
Entretien des locaux <i>(ménage mairie)</i>	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 19 H /semaine
Service culturel		
Emploi au sein de la médiathèque	1	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine 21 H /semaine
	1	Contrat CIVIS

3 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).

La collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien : au prix de vente ou à un autre prix fixé au vu de l'évaluation de France Domaine.

DIA 2024V0010 : Bâtiment industriel dans la zone du Creuzat sur terrain de 2 400 m² (A 770) pour un montant de 450 000 €

DIA 2024V0011 : Appartement dans copropriété de 67.82 m² situé « 99, grande rue » (E 824) pour un montant de 130 000 €

DIA 2024V0012 : Terrain cédé à SEFI de 652 m² situé « la montée » (E 269 et 268) pour un échange.

DIA 2024V0013 : Terrain cédé à CHENE Yvette et Lucienne de 282 m² situé « la montée » (E 269 et 268) pour un échange.

DIA 2024V0014 : Terrain cédé à CHENE Jérôme de 288 m² situé « la montée » (E 265 et 1060) pour un échange.

DIA 2024V0015 : Terrain de 25 003 m² situé « la montée » (E 275, 269, 268, 265, 272, 276, 1058, 1060, 1062) pour 1 190 000 euros.

DIA 2024V0016 : Terrain de 24 m² cédé à Jérôme CHENE situé « la montée » (E 1062) pour un échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, dit ne pas exercer le droit de préemption sur ces biens

Levée de la séance à 21H50.

Le Maire

CHARVIEUX Bruno

Le secrétaire de séance

MENAND Séverine